



Georges-Vanier

RÉSOLUTION 2 - 2026.04.16

Considérant : que le budget du fonds 4 représente une somme importante cumulée de diverses façons depuis plusieurs années sans but précis;

Considérant : que le conseil d'établissement souhaite remettre un prix pour souligner l'engagement exceptionnel d'un élève et ce, de secondaire I à IV ainsi que pour le secteur de l'accueil et le secteur EREHDAA lors du Gala méritas de Georges-Vanier;

Il est résolu : que le Conseil d'établissement de l'école Georges-Vanier accepte d'utiliser la disponibilité au fonds 4 afin de distribuer une somme de 600\$ (6 x 100\$), à six élèves s'étant démarqués durant l'année scolaire pour cette valeur qu'est l'engagement.

Proposé par : Guylaine Cool, direction

Appuyé par : _____

Adopté par : _____

Direction
d'établissement

Présidence du Conseil